



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 septembre 2014

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 25 septembre 2014 à 17 heures 30 à la Salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Mesdames Anita BENIER (Baccon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Madame Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Michel FAUGOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET (Gidy), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Madame Martine MAHIEUX (Le Bardon), Messieurs Damien MOREAU (Lion en Beauce), Rémy DUPONT (Messas), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Messieurs Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Mesdames Isabelle BOISSIERE (Saint Sigismond), Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Eric DAVID (Sougy), Georges MARTIN (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain)

Ainsi que : Messieurs Frederico FERRERA (Bucy le Roi), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Marc LEBLOND (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Mesdames Miriane BONHOMMET (Sougy), Agnès QUATREHOMME et Marie-Christine EUGENE (Conseil Régional du Centre), Edwige GUISET et Monsieur Christian POUSET (BACCON)

Étaient absents excusés : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Christophe PRÉVOST (Cravant et Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Gervais GREFFIN (Bucy le Roi), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Daniel THOUVENIN et Daniel BUCAMP (Villorceau), Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Pascale ROSSLER (Conseil Régional du Centre), Messieurs Jean DAUDIN (Chambre départementale d'agriculture – Conseil de Développement), Éric DOLIGÉ (Conseil Général du Loiret).

Madame le Maire de Baccon accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Madame BENIER et présente l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2014

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 21 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

2 - Présentation des modalités des prochains Contrats régionaux de solidarité territoriale

Monsieur le Président rappelle que le 3^e Contrat Régional de Pays s'achève le 1^{er} janvier 2017 et que le prochain contrat sera un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) dont le cadre de référence a été adopté par la Région Centre en 2012. Agnès QUATREHOMME prend la parole et présente le cadre de référence des futurs Contrats en expliquant que ces modalités devront être intégrées dans le Contrat Régional de Pays 2012-2017 lors du bilan à mi-parcours. Elle précise, module par module, les modalités qui s'appliqueront sur les nouveaux projets, c'est-à-dire des projets qui n'ont pas été identifiés à la signature du contrat initial et dont le permis de construire n'a pas été accordé avant la date de dépôt du bilan à mi-parcours.

Monsieur le Président déplore que les Présidents des Pays n'aient pas été associés ni même consultés pour la définition du cadre de référence des CRST. Il regrette la décision unilatérale de la Région et souhaite poser un certain nombre de questions. Il revient sur la ligne relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour laquelle l'enveloppe initiale de 200 000 € a été portée à 250 000 € et demande s'il s'agit d'une incitation ou d'une obligation dans le bilan à mi-parcours. Marie-Christine EUGENE précise que la somme globale dédiée au Très Haut Débit sur trois Contrats de Pays n'a pas évolué, mais que le déploiement du Très Haut Débit par le Conseil général est plus rapide que prévu initialement, ce qui nécessite plus de financement à court terme.

Monsieur le Président interpelle les représentantes de la Région sur les nouveaux taux appliqués aux structures de garde collective pour la petite enfance et l'enfance, à savoir 20% pour le maintien d'un service, 30% pour la création d'un service. Il les interroge sur l'appréciation qui sera retenue en cas de développement d'un service. Marie-Christine EUGENE indique que, pour les services de la petite enfance (0-3 ans), l'agrément de la CAF mentionne le nombre de places créées ; pour les services de l'enfance (3-12 ans), l'appréciation se fera au cas par cas et il sera possible de retenir le projet comme une « création » si le projet permet une augmentation significative de la capacité d'accueil.

Sur le financement des pistes cyclables, le taux actuellement à 30% sera de 40% dans les CRST, modalité a priori applicable après le bilan à mi-parcours. Madame Pauline MARTIN souligne que cela rompt le principe d'égalité entre les porteurs selon que leur projet soit intervenu avant ou après le bilan, et que de manière générale, cela donne le sentiment que les « règles du jeu » sont changées en cours de route.

Marie-Christine EUGENE indique que le projet de bilan fera l'objet d'un entretien de négociation avec Dominique ROULLET. Les modalités présentées ne sont donc pas des obligations, puisque rien ne préjuge de l'issue de cet entretien de négociation entre la Région et le Pays.

Sur le financement des projets agricoles, une bonification de 10 points sera accordée aux projets d'agriculture biologique. Monsieur le Président regrette que cette aide ne s'adresse qu'à l'agriculture biologique et non à l'agriculture durable ; cela montre que la Région ne traite pas les filières agricoles d'une manière égalitaire.

Monsieur le Président rappelle enfin que l'enveloppe du programme ID en Campagne non consommée à la fin du Contrat sera perdue pour le Pays. Il regrette que seulement 3 initiatives sur les 8 déposées aient été sélectionnées et propose que l'enveloppe restante soit affectée au financement du Très Haut Débit, politique qui participe au développement rural.

Madame Agnès QUATREHOMME assure que ces remarques seront transmises. Elle ne remet pas en cause les choix de Madame RIVET sur la sélection des initiatives et souligne que les dossiers soutenus sont de très beaux projets en termes d'initiative rurale.

3 - Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays 2012-2017

Monsieur le Président présente le planning d'adoption du bilan à mi-parcours, à savoir :

- ❖ Juillet/Septembre 2014 : recensement des projets,
- ❖ 11 septembre 2014 Bureau : préparation 1^{ère} ébauche,
- ❖ 25 septembre 2014 Comité syndical : préparation 1^{ère} ébauche,
- ❖ 8 octobre 2014 Bureau : préparation 2^{ème} ébauche,
- ❖ Novembre 2014 Bureau + Comité syndical : approbation,
- ❖ Novembre 2014 Conseil de développement : approbation.

Monsieur le Président présente l'état financier du Contrat : à ce jour, 39,10% du programme d'actions ont été engagés par la Région.

Il expose ensuite, module par module, le montant initialement inscrit, les crédits engagés à ce jour et une estimation des projets à venir (établie en fonction du recensement des projets réalisés auprès des communes et des communautés de communes).

- Sur le module 2 « Services à la population » : le Contrat priorisait les territoires beaucerons. Cette priorité sera effacée du bilan à mi-parcours, dans la mesure où les projets recensés sont autant sur la Beauce que sur le Val de Loire.
- Sur le module 4 « Performance énergétique » : il est proposé d'ajouter une action dédiée à la rationalisation de l'éclairage public, à la demande des Élus (les communes de Meung-sur-Loire et Tavers ont d'ores et déjà réalisé un audit).
- Sur le module 5 « Paysage », des projets recensés, comme la restauration du Moulin de Coinces devront être précisés pour confirmer leur éligibilité au titre du Contrat Régional de Pays.
- Sur le module 11 « Activités sportives et de loisirs », le nombre et le montant des projets recensés sur l'ensemble du territoire sont très supérieurs à l'enveloppe disponible. Tous les projets ne pourront probablement pas être satisfaits.

L'estimation des nouveaux projets montre que les crédits disponibles ne seront pas suffisants pour répondre à l'ensemble des demandes ; le delta atteint 677 900€. Monsieur le Président affirme qu'il s'agit d'une bonne nouvelle : les crédits du Contrat devraient être entièrement consommés. Parmi les projets recensés, certains ne seront pas éligibles ou ne seront pas réalisés à temps ; des projets « en réserve » pourront alors les remplacer.

Monsieur Jean-Pierre DURAND intervient sur la complexité du montage de certains dossiers et la difficulté de finaliser son projet de complexe sportif destiné aux habitants de la commune de Chaingy et des communes avoisinantes. En effet, des exigences techniques sont demandées par la Région et qui s'ajoutent à celles initialement demandées. Monsieur DURAND souligne que le projet n'est pas destiné aux fédérations, mais bien aux habitants. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 450 000 € sur un projet de 2 700 000 €. Madame Agnès QUATREHOMME explique que, compte tenu de la technicité du dossier, une réunion avec les services techniques de la Région pourrait être organisée. Elle précise que les modalités sont exigeantes pour les équipements sportifs, car les fédérations recherchent des équipements qui puissent accueillir des tournois départementaux ou régionaux. Elle reprend que ce bâtiment sportif est un beau projet et ne doute pas qu'une issue favorable sera trouvée. Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la subvention de l'équipement sportif de Chaingy ont été inscrits dans l'ébauche de bilan à mi-parcours. Il prend acte de la volonté et l'engagement de Madame Agnès QUATREHOMME de défendre ce projet comme un projet structurant pour le territoire.

Monsieur le Président reprend que, compte tenu du montant restant à engager d'ici fin 2016 et des projets recensés, des critères de sélection sont à retenir. Deux critères sont proposés aux membres du Comité syndical :

- Accorder la priorité aux projets les plus avancés, c'est-à-dire ceux dont on est sûr qu'ils vont se réaliser.
- Privilégier un projet par porteur par module (en fonction de la priorité affichée par le porteur dans le recensement des projets).

Monsieur le Président recueille l'avis des membres sur ces propositions. Madame Pauline MARTIN estime que ces critères permettront un choix équitable entre les projets. A la demande de Madame Édith CHARDON, Monsieur le Président explique que s'il existe trois projets d'une commune sur une même ligne, un projet sera prioritaire avant la fin 2016 et ajoute que, selon les critères définis en Comité syndical, des simulations seront présentées au prochain Bureau du 8 octobre.

4 - LEADER : évaluation du programme 2009-2015 et prochaine candidature

Monsieur le Président présente l'état financier du programme LEADER qui s'achèvera en avril 2015 : à ce jour, 81,85% de l'enveloppe sont engagés. Monsieur le Président revient ensuite sur les principaux enseignements de l'évaluation du programme, menée dans le cadre d'un stage, puis sur les modalités d'une nouvelle candidature pour le programme 2014-2020. L'appel à projet, géré par la Région Centre, sera lancé en novembre 2014, pour une réponse prévue en avril 2015. D'ores et déjà, la Région appelle

les territoires à manifester leur intérêt en précisant le périmètre du territoire candidat et la ou les thématiques stratégiques du futur GAL. Monsieur le Président fait part à l'Assemblée des échanges et de la proposition formulée par le Comité de programmation Leader le 23 septembre 2014. Le GAL propose de renouveler la candidature à l'échelle du Pays Loire Beauce, tout en accordant un volet fort aux coopérations avec les GAL voisins, et d'axer la stratégie autour de la transition énergétique. Monsieur le Président souligne les avancées réalisées dans le programme actuel sur la biodiversité, l'agriculture durable, les échanges entre agriculteurs et naturalistes, le projet VEGET'EAU, et surtout les liens étroits qui se sont tissés entre les différents acteurs du territoire. Il déplore cependant les lenteurs de l'administration, des paiements décalés qui découragent un certain nombre de porteurs et entraînent des difficultés de trésorerie, ce qui est un frein important.

Madame Édith CHARDON salue la volonté exprimée par le GAL de reconduire la candidature, vecteur de développement et demande si la coopération internationale sera obligatoire et si la règle 45% de fonds publics appelant 55% de fonds européen subsistera. Monsieur le Président répond que les exigences de coopération internationale seront moins fortes que précédemment et la Région est toujours en négociation avec la Commission Européenne pour valider certaines modalités.

Aucune opposition n'étant émise, la candidature est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 14-25).**

5 - SCoT : état d'avancement technique, administratif et financier

Monsieur le Président informe les Membres de l'avancement du diagnostic et de la mise en œuvre du plan de financement (attribution des subventions). Il expose l'état financier de l'élaboration du SCoT, comme suit :

Dépenses TTC		Recettes (estimées)	
AMO suivi juridique du marché	3 767,40 €	Etat (SCoT ruraux) <i>(Obtenu)</i>	69 907,00 €
Lot n° 1 : volet agricole et forestier	27 940,00 €	Etat (DGD documents d'urbanisme) <i>(Obtenu)</i>	25 284,05 €
Lot n° 2 : élaboration du SCoT (devis TSC)	100 940,69 €	Région Centre (Contrat de Pays) <i>(Obtenu)</i>	22 300,00 €
Stagiaires (x 3)	2 500,00 €	Programme Leader <i>(à solliciter)</i>	
AMO suivi juridique du SCoT sur 3 ans (estimatif)	23 880,00 €	Conseil général du Loiret <i>(Sollicité)</i>	30 000,00 €
Dépenses à déterminer (commissaire enquêteur, frais de reprographie, publication dans la presse, SIG, dépenses imprévues)	25 000,00 €	FCTVA <i>(estimation)</i>	20 500,00 €
		Syndicat de Pays/CC	16 037,04 €
Total	184 028,09 €	Total	184 028,09 €

Monsieur le Président ajoute que la mutualisation des 3 SCoT permet une diminution du prix par habitant qui s'élève à moins d'un euro. Il revient sur l'organisation de la Rando-SCoT du 18 septembre, à laquelle ont participé une trentaine d'Élus, représentatifs de l'ensemble du territoire, les bureaux d'études accompagnant le SCoT (Antéa, Biotope, SAFER) et le CAUE. Cela a permis une vision globale du territoire et des enjeux communs, un échange entre Élus et l'appropriation de la démarche du SCoT. Monsieur le Président annonce également les prochaines étapes que sont le diagnostic en cours de réalisation et le lancement de la phase de définition des orientations et objectifs stratégiques en décembre 2014.

6 - OCMACS

Monsieur le Président rappelle les démarches engagées par le Pays pour réitérer la bonne expérience de l'ORAC menée entre 2002 et 2006. Suite à l'étude préalable à une deuxième ORAC réalisée fin 2010 et l'attribution des crédits FISAC par l'État, Monsieur le Président présente le financement de la Tranche 1 de l'OCMACS (nouvelle appellation de l'ORAC) qui pourra être lancée très prochainement.

	Volet Individuel	Volet Collectif	Volet Animation	Total
Pays	-	5 250 €	29 823 €	35 073 €
FISAC	115 200 €	7 350 €	15 275 €	137 825 €
Région	175 000 €	-		175 000 €
Département	46 678 €	-	9 177 €	55 855 €
CCI (à confirmer)	-	2 700 €	11 550 €	19 900 €
CMA (à confirmer)	-	5 650 €		
Unions commerciales (à confirmer)	-	7 500 €	-	7 500 €
Total :	336 878 €	28 450 €	65 825 €	431 153 €

Sur les aides individuelles aux artisans et commerçants, Monsieur le Président propose de diminuer l'ambition affichée dans le programme d'actions de soutenir 48 projets : compte tenu des crédits disponibles, l'OCMACS pourrait aider 36 projets avec une subvention à hauteur de 30%, soit en moyenne 9 400€.

	Nb de projets	Coût HT	Professionnels		FISAC		Région		Département	
Aides directes aux entreprises	36	1 152 000 €	813 122 €	70,58%	115 200 €	10,00%	175 000 €	15,19%	48 678 €	4,23%
Total Aides publiques					338 878 €	29,42%				

Monsieur le Président ajoute que le recrutement d'un animateur du dispositif est obligatoire. Sa mission sera d'accompagner les artisans et commerçants dans leurs projets, tout en écartant ceux qui ne sont pas éligibles. Monsieur le Président précise que cette mission pourrait être assurée par un futur animateur économique du Pays Loire Beauce. Madame Pauline MARTIN demande qu'un document de communication soit d'ores et déjà préparé, qui sera distribué dans les communes.

7 - Agenda 21/PCET : État d'avancement

Monsieur le Président donne la parole à Madame Camille DUBRULLE pour présenter les conclusions des ateliers de concertation menés fin juin 2014, destinés à amender le diagnostic du territoire. Elle précise que ce diagnostic alimentera la candidature du Pays au prochain programme LEADER, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT.

8 - Route du Blé en Beauce : demande d'aide exceptionnelle

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la demande du dernier COPIL de la Route du Blé en Beauce : accorder à la Maison de la Beauce une aide exceptionnelle de 1 000€ au titre des frais financiers engagés par le poste de Chef de projet de la Route du Blé en Beauce et supportés par la Maison de la Beauce. Monsieur CULLERIER propose aux Membres de se prononcer favorablement dans le but d'assurer la continuité de « la Route du Blé en Beauce ».

Aucune opposition n'étant émise, l'accord de l'aide exceptionnelle à la Maison de la Beauce est approuvé à l'unanimité. **(Délibération 14-26)**.

9 - Trame Verte et Bleue : restitution

Monsieur le Président informe les Membres que le programme d'actions de la Trame Verte et Bleue a été finalisé en septembre et propose au bureau d'études SAFEGE de présenter les objectifs et les orientations stratégiques retenues en COPIL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Baccon pour son accueil. Il informe que la prochaine réunion du Comité Syndical a été programmée en novembre 2014, la date précise n'étant pas encore définie à ce jour.

La séance est levée à 20h16.